

## Science et Lumières à Mons (1792-1802)

Jacques Guilhaumou

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/2225>

DOI : 10.4000/ahrf.2225

ISSN : 1952-403X

### Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

### Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2005

Pagination : 192-193

ISSN : 0003-4436

### Référence électronique

Jacques Guilhaumou, « Science et Lumières à Mons (1792-1802) », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 341 | juillet-septembre 2005, mis en ligne le 27 avril 2006, consulté le 21 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/2225> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.2225>

---

Ce document a été généré automatiquement le 21 septembre 2020.

Tous droits réservés

---

# Science et Lumières à Mons (1792-1802)

Jacques Guilhaumou

---

## RÉFÉRENCE

Marie-Thérèse Isaac, dir., *Science et Lumières à Mons (1792-1802)*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, Publication de la Classe des Sciences, tome VI, 2004, 416 p., ISBN 2-8031-0208-0, 40 e ; *Les programmes des exercices publics de l'an VII à l'an X (1789-1802) de l'École centrale du département de Jemmapes*, introduction et édition de Marie-Thérèse ISAAC, Mons, Société des Bibliophiles belges, 2004, 221 p., 45 e.

- 1 L'École centrale de Jemmapes est fondée en 1797 à Mons. Sa durée de vie n'excède pas les cinq années, mais elle dispense durant cette période un enseignement diversifié dont cet ouvrage s'efforce de rendre compte. Une source s'avère ici d'une grande utilité, une bibliographie fondée sur les demandes d'ouvrages des enseignants en direction du ministre, qui comprend bien sûr les ouvrages recommandés par les circulaires ministérielles, mais aussi des titres et noms d'auteurs puisés dans la culture des Lumières.
- 2 Cet ouvrage collectif commence par une longue description du contexte économique, politique et éducatif dans lequel s'inscrit la création de cette École centrale. Nous pouvons ainsi prendre connaissance de la diversité du paysage institutionnel qui entoure l'École centrale. S'y ajoutent des études plus précises sur le calendrier républicain et la commission départementale des poids et mesures.
- 3 Cependant, l'essentiel de l'ouvrage est consacré aux disciplines enseignées en les replaçant d'abord dans le contexte scientifique de l'époque, puis en précisant leur profil propre, essentiellement à partir des ouvrages demandés. Il serait fastidieux de les énumérer les unes après les autres. Contentons-nous d'examiner le profil de certaines d'entre elles, de nature plutôt littéraire. Le cas de l'enseignement de la grammaire générale bénéficie de l'apport de sources diversifiées : bibliographie, description des

cours sous forme de lettres ou de cahiers, exercices publics contenant les thèmes ou questions distribués aux élèves en fin de chaque année scolaire. Autour du professeur Maghem, cet enseignement constitue une introduction royale à ce qu'il est convenu d'appeler à cette époque la métaphysique, c'est-à-dire une science expérimentale basée sur l'observation et l'analyse avec comme objectif la connaissance de l'esprit humain à partir des opérations constitutives de nos idées et de nos affections, de notre moi. Du côté des auteurs, Condillac demeure l'auteur de référence mais, de Brucker à Féraud, la liste est longue qui énumère philosophes et grammairiens des Lumières. Une ultime mention, dans la classe de législation qui concerne tout autant la philosophie politique que le droit, d'auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle montre un intérêt plus marqué pour les auteurs des années 1760-1770, à l'exemple du baron d'Holbach, que pour les Encyclopédistes proprement dit. C'est là où il faut s'entendre sur la référence à la culture des Lumières qui renvoie plus aux auteurs des lumières tardives - et tout particulièrement au Condillac du cours d'étude (1775) - qu'aux Encyclopédistes.

- 4 Précisons enfin que Marie-Thérèse Isaac a également publié une des sources qui permettent de connaître l'activité de l'École centrale du département de Jemmapes, les programmes des exercices publics de l'an VII à l'an X qu'elle introduit en résumant le contenu des enseignements présentés dans les documents publiés.